

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 22 juin 2016

An deux mil seize

Le vingt-deux juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Roger CHANTELOUP, Laurent BO-BOUL, Julie VIOT, Richard MAREAU, Brigitte GAINARD, Pascale SOUDÉE, Cyril COUTARD, Catherine LUSSEAU-PORCHER, Jocelyne PICHON, Caroline ÉVRARD, Stéphanie TURPIN, Stéphanie GUYON, François MADEC, Eugène BESNARD, Samuel BONNEAU

Absents excusés : Yannick REBRÉ, Eric VÉRITÉ

Mme Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance

Convocation :
17/06/2016

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte administratif 2015
Approbation du compte de gestion 2015
Affectation des résultats
Approbation du budget supplémentaire 2016
Enfouissement des réseaux rue des Forges : Part revenant à la commune tranche 2
INEO : Avenant suite à fusion
Travaux mairie : Entreprises retenues
LUMIPLAN : contrat de maintenance
Subventions aux associations : pêche et génération mouvement
Contrat d'avenir : création et renouvellement
Recrutement adjoint administratif
Recrutements service technique
Enfouissement réseau : téléphone
Lutte collective contre les rongeurs aquatiques
Logement 8 rue Paillard Ducléré
Camping : tarif animateur de la MDP
Cimetière : jardin du souvenir et columbarium
Monument aux morts : aménagement

DIVERS

Révision du Plan local d'urbanisme : présentation d'un diaporama présentant l'évolution de la commune et évolution du dossier

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Implantation du multi sport
Achat de canoës

Pouvoir de vote :

Eric VERITE donne son pouvoir de vote à Richard MAREAU
Julie VIOT donne son pouvoir à Pascale SOUDEE (absente)
Pascale SOUDEE donne son pouvoir à Catherine LUSSEAU-PORCHER
Caroline EVRARD donne son pouvoir à Stéphanie TURPIN

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 25 mai dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

**APPROBATION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

2016_040

M. Alain BESNIER, Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Laurent CAURET, délibère sur le compte administratif 2015 dressé par M. Alain BESNIER.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		200 000.00	174 062.79		174 062.79	200 000.00
Opérations de l'exercice	846 545.37	1 167 309.90	374 438.33	547 163.26	1 220 983.70	1 714 473.16
Total		320 764.53		172 724.93		493 489.46
Résultats de clôture		520 764.53	1 337.86			519 426.67
Restes à réaliser		/	215 173.00	90 694.00	215 173.00	90 694.00
Totaux cumulés		520 764.53	216 510.86	90 694.00	215 173.00	610 120.67
Résultats définitifs		520 764.53	125 816.86			394 947.67

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau , au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et déclare que le compte administratif pour l'exercice 2015 par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION
DU COMPTE
DE GESTION
2015**

2016_041

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

2016_042

Le Conseil Municipal étudie les dépenses et recettes des deux sections de l'exercice 2015 ainsi que celles au titre des exercices antérieurs qui se synthétise de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Montant des recettes	1 167 309,90
montant des dépenses	846 545,37
total : Excédent	320 764,53

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Montant des recettes	547 163,26
montant des dépenses	374 438,33
total : Excédent	172 724,93

AFFECTATION DES RESULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
au titre de l'exercice 2015	320 764,53 €
au titre des exercices antérieurs (R02)	200 000,00 €
total : Excédent	520 764,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
au titre de l'exercice 2015 : excédent	172 724,93 €
au titre des exercices antérieurs : déficit	174 062,79 €
total : déficit	-1 337,86 €

RESTES A REALISER 2015 A REPORTER SUR 2016	
En recettes	90 694
en dépenses	215 173
soit un déficit de	-124 479,00 €

TOTAL DEFICIT Section d'investissement -125 816,86 €

1068 :Affectation des excédents de la section de fonctionnement en section d'investissement (minimum 125 816,86 €)	320 764,53 €
R02 excédent de fonctionnement à reporter	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter les sommes inscrites sur le tableau ci-dessus, Et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2016**
2016_043

M. CAURET Laurent, Adjoint en charge des finances rappelle que le Conseil Municipal a voté le 4 février dernier le budget primitif 2016 et vient de voter le Compte administratif 2015.

Il explique que le budget supplémentaire permet d'intégrer les résultats de clôture de 2015. Il présente en détail les recettes et dépenses nouvelles pour chaque section.

Section de fonctionnement :

Les recettes et dépenses nouvelles s'élèvent à 233 225.00 €

Section d'investissement :

Les recettes et dépenses nouvelles s'élèvent à 183 061.00 €

Au cumul, le budget s'équilibre

En recettes et dépenses de fonctionnement à 1 371 016.00 €

En recettes et dépenses d'investissement à 1 036 347.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le budget supplémentaire 2016.

**EFFACEMENT DES
RESEAUX AERIENS
D'ELECTRICITE ET DE
TELEPHONE**

**ER 006861-
"Rue des Forges
(R.D. 47)"
Tranche 2**

2016_044

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 décembre 2009, le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant. Une 1ère délibération a été prise le 24 septembre 2015 pour l'effacement des réseaux de la 1ère tranche de la Rue des Forges. Il présente l'étude concernant la 2ème tranche.

- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **100 000,00€ HT** et pour le génie civil de télécommunication **30 000,00€ HT**.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de **20%** du coût HT soit **20 000,00€ Net** pour l'électricité et **60%** du coût HT soit **18 000,00 € Net** pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à **60%** par la commune et à **40%** par le Conseil général. Cette opération est estimée à **15 000,00 € HT**. La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à **20%** du coût HT des travaux soit **20 000,00€ Net** pour l'électricité,
- accepte de participer à **60%** du coût HT des travaux soit **18 000,00 € Net** pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**Travaux rue des Forges
Eclairage public**

Avenant n°1

**Fusion par absorption
Société INEO Réseaux
Ouest par
Société INEO
ATLANTIQUE**

2016_045

M. Le Maire rappelle qu'en date du 24 septembre 2015, la collectivité a retenu la société INEO pour réaliser les travaux d'éclairage public de la Rue des Forges pour un montant de 36 612.00 € HT soit 43 934.40 € TTC.

Il informe que la société INEO Réseaux Ouest a été absorbé par la société INEO ATLANTIQUE à la date du 2 mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette fusion par absorption et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**Travaux rue des Forges
Tranche 1**

**Effacement des
réseaux Orange**

2016_046

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens téléphoniques de la Rue des Forges Tranche 1 (rue des Forges et Rue du Vieux Tertre), M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec « ORANGE SA » afin de fixer les conditions financières et techniques liées à l'opération.

M. Le Maire donne lecture de ladite convention ainsi que des devis s'y rapportant référencés 54-16-00073845 1/2 et 54-16-00073845 2/2.

Le 1er devis (9 362.00 € HT) comprend la réalisation de l'étude, la surveillance des travaux et la vérification technique du câblage, la mise à jour de la documentation, la fourniture et pose du matériel de câblage et la dépose des câbles aériens et des appuis Orange.

Le 2ème devis (2 215.13 € HT soit 2 658.16 € TTC) concerne la réalisation d'une esquisse, les visites de chantier, le contrôle des opérations de réception et/ou de mandrinage et la mise à jour de la documentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces devis et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TRAVAUX

**Mise en accessibilité
de la mairie**

2016_047

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation se rapportant aux travaux de mise en accessibilité de la mairie ainsi que du rapport d'analyses établi après ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres

- de retenir les propositions suivantes :

Lot 1 : électricité David RICHARD

Lot 2 : menuiserie Christophe LECOQ

Lot 3 : plomberie SAS PAYEN

Lot 4 : faux-plafonds et cloisons SARL FONTAINE (démolition, pose de cloisons et de faux-plafonds) et B&CC (fourniture et pose de baies vitrées)

Lot 5 : carrelage Carrelages Laurent

Lot 6 : peinture Hernandez Décors

- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**PANNEAU LUMINEUX
Contrat de
maintenance**

2016_048

M. CAURET informe le Conseil Municipal du coût du contrat de maintenance concernant le panneau lumineux d'information acheté auprès de la société LUMIPLAN. Il donne lecture dudit contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres

- D'accepter la proposition tarifaire établie au coût annuel de 700.00 € HT.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS**

**« Générations
Mouvement »
Et**

**Entente Montbizot Ste
Jamme
Pêche et Loisirs**

2016_049

M. CAURET informe le Conseil Municipal que l'association « Génération Mouvement » sollicite une subvention exceptionnelle de 100.00 € pour la tenue du Concert à l'Eglise du 17 avril dernier et que l'Entente Montbizot/Ste Jamme Pêche et Loisirs sollicite une aide financière pour avoir organisé la fête de la pêche le 5 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres

- D'accepter ces deux demandes (100 € pour les Aînés Ruraux »Générations Mouvement » et 150 € pour l'association de pêche)
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

CONTRAT AIDE

Non Renouvellement

2016_050

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat aidé arrive à échéance le 31 août 2016 mais qu'un renouvellement n'est pas nécessaire puisque le poste ne correspond pas aux attentes du salarié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas renouveler ce contrat et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

CONTRAT AIDE

Renouvellement

2016_051

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat aidé arrive à échéance le 31 août 2016 mais qu'un renouvellement est possible et permettrait un approfondissement de l'expérience du salarié concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de renouveler ce contrat à 20h00 (annualisé) pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**ADJOINT
ADMINISTRATIF
2ème classe
Augmentation temps
de travail**

2016_052

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe permanent à temps non complet afin d'adapter les horaires de l'agent aux horaires d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres

- De porter, à compter du 1er octobre 2016, de 16h25 à 17h50 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'un adjoint administratif de 2ème classe,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- De modifier le tableau des emplois,
- Autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

SERVICE TECHNIQUE

**Création d'un poste
dans le cadre d'emploi
des agents de maîtrise**

2016_053

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il fait part au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise et ce, à temps complet, afin de pallier à un futur départ à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste dans le cadre des agents de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2017,
-

- De rémunérer l'agent selon la grille indiciaire relevant de ce cadre d'emploi,
- De modifier le tableau des emplois,
- Déclare que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017,
- Autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Lutte collective contre les rongeurs

2016_054

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté du 17 février dernier concernant la lutte contre le ragondin et le rat musqué qui est déclaré obligatoire sur l'ensemble du Département de la Sarthe. La Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles est chargée du suivi de cette population, de l'organisation et du contrôle des opérations de lutte contre ces espèces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

De missionner la FDGDON72 pour organiser, coordonner et contrôler, tout au long de l'année, la lutte collective contre les rats musqués et ragondins.

De régler annuellement une prestation à la FDGDON72 (0.15 € par habitant + 0.06 € / hectare et 0.002 par mètre linéaire soit pour 2016 la somme de 373.18 € .

D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TARIFS CAMPING 2016

animateurs

2016_055

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison des Projets a émis le souhait d'avoir un tarif minoré pour les animateurs qui travailleront cet été à la base de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une réduction de 20% sur le tarif habituel (hors taxe de séjour qui, le cas échéant, est perçue au bénéfice de la CCPM. La Maison des Projets est tenue de délivrer à la commune de Montbizot la liste des animateurs (et des périodes d'emploi) concernés.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

CIMETIERE

Acquisition Jardin du souvenir et columbarium

2016_056

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait projeté dans le débat d'orientation budgétaire pour 2016, l'acquisition d'un jardin du souvenir et d'un columbarium pour le cimetière.

Après demandes de devis, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres de retenir la proposition de la société CIMTEA pour un montant total TTC de 5 000 € (4 166.67 € HT).

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

EMPLACEMENT D'UN MULTISPORT

2016_057

Mme GUYON fait le compte-rendu de la dernière réunion communautaire concernant l'acquisition de multisport. Suite à la consultation, 3 candidats ont donné réponse pour la structure et 5 pour le terrassement.

Concernant l'emplacement de celle-ci, Mme GUYON fait un récapitulatif historique. L'ancien Conseil Municipal avait prévu que le multisport se trouve derrière l'accueil périscolaire à l'extrémité du parking. Suite à la visite sur site de candidats souhaitant répondre à la consultation de la CCPM, il avait été

annoncé que l'emplacement derrière l'accueil périscolaire n'était pas adapté : trop isolé, peu de visibilité. Les candidats ont préconisé d'installer la structure dans le bas de la cour en lieu et place du terrain de basket-ball.

Afin de permettre une utilisation optimale du multisport, ce dernier lieu a été retenu mais il semble ne pas faire consensus auprès de tous.

3 lieux sont possibles :

- derrière l'accueil périscolaire (comme initialement prévu)
- Sur la base de loisirs
- La cour de l'école

L'emplacement sur le site de la base de loisirs ne fait pas l'unanimité car la structure sera isolée, trop éloignée pour un usage scolaire ou périscolaire et il y aura peu de visibilité sur celle-ci.

Mmes SOUDEE et LUSSEAU-PORCHER informent que les adolescents souhaitent que le multisport soit implanté au début de la base de loisirs car ils ne l'utiliseront pas s'il se trouve dans l'enceinte scolaire. M. BESNARD pense qu'il y a beaucoup trop de passage non surveillé à la base de loisirs.

Il est, cependant, important de laisser l'équipement ouvert à l'ensemble de la population.

M. COUTARD parle du problème de l'alcool et des canettes qui peuvent être trouvées sur le site.

Mme GUYON rappelle que changer le lieu d'implantation entraînera des surcoûts (la dalle) et ne permettra pas d'avoir la piste d'athlétisme.

M. COUTARD rappelle également que l'implantation du multisport se trouve là où les enfants aiment lors de la fête de l'école. Cette conséquence n'a pas échappé aux élus qui ont envisagé l'achat d'une scène pour poser sur l'herbe et permettre aux enfants de danser sans abîmer la pelouse ou être gênés par temps pluvieux.

Quelque soit le lieu envisagé, la crainte de M. Le Maire est celle de la coquille vide. En effet, il ne veut pas d'un équipement qui ne soit pas utilisé. La volonté est d'avoir une structure ouverte au maximum de personnes. Il est vrai qu'à l'école, l'utilisation serait optimale : temps scolaire, temps accueil périscolaire (du matin, du midi, du soir, mercredi et TAP), la MDP. La base de loisirs semble excentrée par rapport au centre bourg.

MM. MAREAU et BOBOUL propose de faire un aménagement qui permettrait de couper « l'effet école »

M. CAURET demande si des bouteilles d'alcool sont trouvées sur la base de loisirs. Si non, pourquoi en trouverait-on plus sur les multisports ? Cela obligera également les agents communaux à vérifier tous les lundis matin la propreté de la structure.

Mme GUYON précise que l'utilisation du site permettra de choisir l'emplacement : dans la cour de l'école : plus axé vers les scolaires alors que la base de loisirs répondra plus favorablement à la demande des adolescents. De surcroît, la solution de retenir le site de l'école permet d'avoir la piste d'athlétisme et d'être éclairé le soir, ce qui n'est pas le cas à la base de loisirs.

Est alors évoqué le parking du Rocher qui est situé dans le centre bourg, éclairé, relativement visible et séparé de l'école. On ne peut se passer de ce parking car il est utilisé lors de cérémonies à l'église ainsi que par les riverains de la rue du Rocher.

M. Le Maire donne les emplacements des multisports sur les autres communes. Il indique que chaque lieu aura ses avantages et ses inconvénients. Le choix entraînera forcément des mécontents et personne ne connaît à l'avance le choix le plus judicieux (ou le moins mauvais choix, L. CAURET). L'enceinte de l'école est modifiable. L'aménagement extérieur est à réfléchir pour que les lieux soient avenants pour un maximum d'utilisateurs.

Concernant l'emplacement initialement prévu (à savoir derrière l'accueil périscolaire), il est à prendre en considération qu'il est nécessaire de faire une dalle (coût estimatif 15 000 €), peu visible même depuis le parking. De surcroît, 2 lotissements sont prévus ce qui prendra de la place sur les parcelles communales. Mme GUYON rappelle que les 3 fournisseurs ont plébiscité l'emplacement dans la cour à la place du terrain de basket-ball. De plus, lorsque les structures sont isolées, elles sont peu utilisées et s'abîment beaucoup plus vite.

M. COUTARD indique que si l'équipement doit être sur l'école, il le verrait plus de l'autre côté, côté jardin. Mme GUYON indique que dans ce cas, il n'y a pas de piste d'athlétisme. M. Le Maire déclare que ce peut être un bon compromis : cela reste dans l'agglomération, visible, dans un cadre moins scolaire qu'à la place du terrain de basket-ball. Il est possible de maintenir le terrain de basket-ball, d'installer le multisport de l'autre côté et d'installer des horaires d'utilisation : Jusqu'à 15h30 réservé aux scolaires puis ouvert à tous ensuite.

A la question doit-on implanter le multisport à côté du jardin de l'autre côté de la cour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accède favorablement à cette solution et ce, à l'unanimité des membres.

ACQUISITION DE CANOES

Demande de fonds de concours CCPM

2016_058

M. CAURET rappelle que le Conseil Municipal avait projeté dans le débat d'orientation budgétaire pour 2016, l'acquisition de canoës.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, avec une abstention et 16 voix pour, d'acquérir 4 canoës de 2 places auprès de « Alpes Mannelles Aventures » pour la somme de mille euros et de solliciter un fonds de concours à hauteur de 50% auprès de la Communauté de Communes des Portes du Maine.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « Les Amis de la cantine »

2016_059

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000.00 € (deux mille euros) à l'association « Les Amis de la cantine »

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

DIVERS Lavoir

M. Le Maire informe que la consultation concernant les travaux du lavoir est lancée. La date butoir de remise des offres est fixée à le 5 juillet 2016 à 12h00 et l'ouverture des plis le même jour à 17h00. Il est demandé de convier M. LE HENAFF à la réunion.

**Réception des travaux
rue des Forges**

La réunion de réception de travaux d'effacement des réseaux aériens d'électricité et téléphoniques se tiendra le jeudi 7 juillet à partir de 9h00 avec Mme Nelly LOUISE-HAMEL.

M. GRAVIER sera l'interlocuteur du BRED pour la 2ème tranche.

**■ ORGANISATION
13- 14 JUILLET**

13/07 Retraite aux flambeaux et feu d'artifice en commun avec Ste Jamme sur Sarthe. Mmes SOUDEE, GUYON, LUSSEAU-PORCHER, PICHON, MM. BESNIER, CAURET (se charge de l'éclairage), BOBOUL (conduite du camion) et BESNARD sont disponibles.

14/07 Réveil en fanfare : conduite des musiciens le 14 juillet Richard MAREAU accompagnée d'une voiture avec gyrophare

Préparation de la salle pour vin d'honneur : Mmes SOUDEE, LUSSEAU-PORCHER, PICHON et GUYON

Des papiers concernant le défilé et le feu d'artifice seront distribués aux enfants

**AMENAGEMENT
ALLEE DU CIMETIERE**

M. Le Maire donne le coût estimatif de l'aménagement d'une allée au Monument aux Morts situé Rue Paillard Ducléré.

8 RUE P. DUCLERE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. LESUEUR concernant l'acquisition du 8 Rue Paillard Ducléré. La collectivité attend sa réponse.

TOUR DE TABLE

- Laurent CAURET : le bulletin n°20 sera transmis demain à l'éditeur
- Demande occupation du domaine public : « Food truck » sollicite l'autorisation de venir le samedi soir en sus du mercredi : avis favorable.
- CCAS : une réunion se tiendra lundi 4 juillet 2016 à 20h00
- Repas élus agents : le 1er juillet 2016.
La préparation de la salle et des tables se fera à partir de 17h30.
- M. Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant la demande d'un arrêt de car. Il sera répondu que les arrêts de car sont de la compétence du département, qu'un courrier sera cependant transmis au service compétent. L'arrêt de car se trouve sur la place de la mairie et qu'un arrêt de car est prévu au « Vignou » dans le cadre des travaux de la Rue des Forges.
- Pays du Mans : les synthèses du compte administratif 2015 et du budget 2016 sont disponibles en mairie.
- GRdF : le compte rendu annuel d'activité de concession 2015 est disponible à la consultation en mairie.

La prochaine réunion est prévue le 21 juillet 2016

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

/

Eric VERITE
Pouvoir à Richard MAREAU

Brigitte GAIGNARD

Roger CHANTELOUP

Yannick REBRE
/

Julie VIOT
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Catherine LUSSEAU-PORCHER

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD